

à but non lucratif

Tiers-lieux, espaces-test et installation progressive

ACTES ET SUITE DES RENCONTRES
DES TIERS-LIEUX À BUT NON LUCRATIF
8-9-10 juillet 2021
au Moulinage de Chirols (Ardèche)



Relier et Le Réseau des Créfad

Pepper

Affirmer des valeurs et reconnaître des pratiques communes

Engagés depuis plusieurs années dans des tiers-lieux à but non lucratif, Relier et le Réseau des Créfad organisaient en juillet 2021 leurs deuxièmes rencontres sur le sujet.

Depuis plusieurs années déjà, Relier et plusieurs associations membres du Réseau des Créfad sont impliqués à différents titres dans des lieux collectifs, inter-associatifs et en partie ouverts au public. Nous faisons le constat que ces lieux, s'ils prennent des apparences multiples, sont guidés par une intention commune : celle de créer des espaces de rencontres aux mains de leurs usager·ères, qui permettent l'émancipation des individus par des pratiques issues de l'éducation populaire. Ces lieux mêlent différentes activités et des publics variés et voient naître sur leur sol des projets d'utilité sociale. Il s'agit de lieux éminemment politiques, puisqu'ils ont des répercussions directes sur la vie de la cité – ou de la commune rurale – dans laquelle ils se situent.

Nos associations, déjà liées par le passé par des travaux communs autour de la revitalisation de centres-bourgs, se sont rassemblées à nouveau autour de cet objet. Au même moment, nous observons l'émergence d'une multitude d'initiatives se revendiquant du terme unique de « tiers-lieux », regroupant pourtant des lieux aux visages très différents. En tant qu'associations d'éducation populaire, nous nous reconnaissons dans l'apprentissage par le faire, la répartition horizontale des pouvoirs et l'ouverture d'espaces d'échanges mêlant différentes activités. En ce sens, les lieux que nous portons

sont des tiers-lieux. Par contraste avec des lieux portés sur l'entrepreneuriat, nous souhaitons ajouter à cette dénomination une composante essentielle à nos yeux : la vocation non lucrative de nos lieux. Le capital investi n'a pas vocation à être rémunéré. Des entrepreneur·es en font souvent partie et d'autres y sont accompagné·es pour monter une activité économique, mais le cœur du projet se situe ailleurs, dans une volonté de transformation sociale clairement affirmée. L'entrepreneuriat peut en être un outil, mais il ne se suffit pas à lui-même. Il est au service d'un projet d'ensemble qui, lui, est à but non lucratif.

Partant de ces affirmations, nous nous sommes mis au travail. En premier lieu, il s'agissait d'échanger sur nos pratiques. Puis, nous avons cherché à les partager et à les confronter à d'autres. Nous avons organisé en juillet 2018 des rencontres sur les tiers-lieux à but non lucratif à la Distillerie de Lodève (Hérault), comme premier jalon d'un cycle de rencontres en devenir. À la suite de ce point d'étape, il nous est apparu nécessaire de documenter nos pratiques, par écrit, à travers un ouvrage collectif. Il vit le jour en juin 2021, sous une version numérique en accès libre et imprimé en 500 exemplaires.¹

Observant une prédisposition des tiers-lieux à accueillir des activités en test (du fait de leurs caractéristiques



intrinsèques) et ayant une expérience dans l'accompagnement à la création d'activité, nous avons choisi d'aborder les tiers-lieux non lucratifs sous ce prisme de réflexion à l'occasion des deuxièmes rencontres qui se sont tenues du 8 au 10 juillet 2021 au Moulinage de Chirols (Ardèche). Ces rencontres croisèrent donc à la fois des réflexions globales sur les tiers-lieux, leurs montages, leurs fonctionnements et des partages d'expériences sur leur capacité à accueillir de nouvelles populations, à contribuer à leur installation progressive en étant des espaces d'expérimentations et de tests d'activités.

Les actes qui suivent entendent bien « prendre acte » de ce qui a émergé lors de ces dernières rencontres, de ce qui nous a bousculé, de ce qui nous a dérangé, et des nouvelles pistes d'« action » qui en sont nées. Nous y formulons aussi quelques éléments de réponse aux questionnements que ces bousclements ont générés.

¹ <http://www.reseau-relier.org/Sortie-de-l-ouvrage-Tiers-lieux-a>

Qui sommes-nous ?



• Relier

Depuis 1984, l'association d'éducation populaire Relier (Réseau d'expérimentation et de liaison des initiatives en espace rural) contribue à créer et animer des lieux d'échange et de mise en lien des personnes qui font le choix de s'installer et vivre en milieu rural. www.reseau-relier.org

• Le réseau des Créfad

Le réseau des Créfad est une coordination d'associations se reconnaissant dans des valeurs communes comme l'éducation populaire, la laïcité, la lutte contre les inégalités, les injustices, ou encore l'entraînement mental. Ses membres travaillent les thèmes de l'accompagnement, de l'habiter, de la vitalité des territoires ruraux, de la jeunesse, de l'interculturel, du rapport à la lecture et à l'écriture. www.reseaucrefad.org

• Les associations membres du réseau des Créfad présentes aux rencontres

- **La Brèche** (Ambert, Puy-de-Dôme et La Chaise-Dieu, Haute-Loire) : <https://labreche.wixsite.com/la-breche/accueil>
- **Dasa** (Brioude, Haute-Loire) : <https://associationdasa.fr>
- **Le Créfad Loire** (Saint-Étienne) : <https://crefadloire.org>
- **Le Créfad Auvergne** (Clermont-Ferrand) : <https://www.crefadauvergne.org>
- **Idées** (Saint-Affrique, Aveyron) : <https://associationidees.wordpress.com>

LE PROGRAMME

JEUDI 8 JUILLET

- 16H30-18H Accueil
- 18H-19H30 Introduction aux rencontres, présentation du Moulinage à plusieurs voix
- 19H30-21H Repas
- 21H Spectacle "Babel", par (Juliette Z et La Zinuïte) conte musical absurde et politique

VENDREDI 9 JUILLET

- 9H Café - Accueil
- 9H45-12H Table ronde : « à quels enjeux les tiers-lieux se proposent de contribuer ? Zoom sur le test d'activité »
- 12H30-14H Repas
- 14H-14H45 Qui est là ? Cartographie des tiers-lieux présents
- 15H-17H Ateliers au choix
 - ☺ La propriété collective, s'en donner les moyens.
 - ☺ Bénévolat et projet collectif : à quoi tu participes ? Tiers-lieux et structures d'animation de vie sociale, quelles complémentarités, quelle similitudes ?
 - ☺ Tiers-lieux et test d'activités économiques.
 - ☺ Tiers-lieux éphémères et tiers-lieux implantés.
- 17H30-19H Visite des espaces emblématiques du Moulinage
- 19H30-21H Repas
- 21H Soirée concert

SAMEDI 10 JUILLET

- 9H Café - Accueil
- 9H45-10H45 Plénière par la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants
- 11H-12H30 Ateliers au choix
 - ☺ Comment transformer les écueils en points d'appui et de progression pour vos Tiers Lieux ?
 - ☺ Des tiers-lieux pour réinvestir les colonies de vacances en milieu rural.
 - ☺ Le rôle des collectifs dans les tiers-lieux.
 - ☺ Fablabs, Makerspaces, hackerspaces, espaces numériques... Espaces tests autour des outils, usages et cultures numériques.
 - ☺ Comment créer des conditions favorables au test d'activité ? Le regard apporté par les espaces tests agricoles.
- 12H45-14H Repas
- 14H-16H30 Temps de fin avec Hélène Bustos et La preuve par 7

• Le Moulinage de Chirols

cf. p. 5

• Le Pari des mutations urbaines (PMU)

L'association le Pari des mutations urbaines est un laboratoire de réflexion et de création sur l'architecture, la ville et les territoires dans leurs dimensions politiques, sociales, culturelles, ou physiques, qui défend une approche artisanale, enthousiaste, sociale et conviviale de l'urbanisme et développe depuis 2014 une méthodologie basée sur la participation des citoyen·nes.

SOMMAIRE

Quelques balises	4	Propriété collective et usages	14
Tiers-lieux et espaces-test	8	Tiers-lieux et pouvoirs publics	17
		Vers de nouvelles rencontres	23

Tiers-lieux à but non lucratif : poser des balises et les dépasser

Nous l'affirmons dès la séance introductive des rencontres : un certain nombre de balises nous permettent de qualifier un tiers-lieu à but non lucratif. Elles ne sont pas exhaustives et sont plus ou moins prééminentes dans les lieux que nous portons, animons et accompagnons. Elles restent à ce jour les marqueurs de nos identités et de nos valeurs. Les voici :

- Le pilotage du projet est assuré par une structure à but non lucratif ;
- Le lieu est pluridisciplinaire : les activités et les usages se mêlent, se croisent et s'entrechoquent ;
- La répartition du pouvoir est claire, transparente et horizontale : les instances de prise de décision sont clairement identifiables par les usagères et usagers, qui peuvent les rejoindre aisément ;
- La propriété des espaces et des outils est collective et transparente : la propriété (de même que le modèle économique) doit être au service des usages, et non l'inverse ;
- L'ouverture est réelle et se traduit par un lieu et un projet facilement accessibles ; le lieu est ancré sur son territoire et attire des publics divers.



En reparlant hier soir de tout ce que vous faites, ici ou dans d'autres lieux, nous sont venus les termes d'**EXPÉRIMENTATION**, de **TRANSGRESSION** et de **SUBVERSION**.

■ Certes la notion de lieu physique est importante – c'est là que se font ou se formalisent les rencontres, que s'y nouent des alliances, que s'y inventent et confirment des actions – mais ce qui s'y joue va au-delà des contingences spatiales. [...] Si le lieu permet l'incarnation de désirs, idées, intuitions, **l'usage fait le lieu** – c'est ce qui distingue d'ailleurs l'objet tiers-lieu de l'espace public pour lequel l'usage est déterminé à l'avance et arbitrairement par quelques structures (institutions, élu-es, police, publicité). »

Benoît Chaboud-Mollard (Créfad Auvergne), suite à des échanges avec Antoine Burret (chercheur à l'Université de Genève)

EXTRAITS DE L'OUVRAGE COLLECTIF *TIERS-LIEUX À BUT NON LUCRATIF*

■ Alors que nombre d'écrits véhiculent largement à travers leur évocation des tiers-lieux une valorisation du modèle de l'entrepreneur, de l'outil numérique comme magique pour favoriser les liens et croisements, nous avons un enjeu à clarifier ce que nous entendons mettre en œuvre dans les lieux que nous créons, animons et occupons. [...] Le choix d'achat des locaux a pour objet de **favoriser une vie associative riche et indépendante, de soutenir le test d'activités** (associatives et/ou de très petites entreprises inventives), de **faciliter les relations** entre les associations et entre les personnes et de permettre un **accueil inconditionnel** des personnes qui s'interrogent, qui souhaitent se rencontrer, qui souhaitent mettre leurs projets à l'ouvrage. »

Marie-Anne Lenain, (ex-membre du Créfad Auvergne)

EXTRAITS DE L'OUVRAGE COLLECTIF *TIERS-LIEUX À BUT NON LUCRATIF*

Ces balises, posées par écrit dans l'ouvrage *Tiers-lieux à but non lucratif*, permettent certes de nous situer et d'affirmer des valeurs communes, mais pas seulement. Elles sont le support d'une confrontation à d'autres pratiques, ce que permet le format des rencontres. En proposant trois jours d'interactions formelles et informelles entre personnes et représentant-es de structures diverses, nous avons voulu créer un espace d'émulation collective, qui nous bouscule nous-mêmes autant que les participant-es.

Sortir des balises posées *a priori* pour décaler le propos, s'ouvrir à d'autres approches, fut évidemment un résultat de l'invitation d'intervenants « extérieurs », mais pas seulement. Le fait-même de nous réunir pendant trois jours de réflexion nous a permis de nous mettre au travail collectivement, et ce travail immersif lui-même nous a agité-es, secoué-es, et nous permet finalement d'avancer.

Le Moulinage, une ancienne usine en commun

Le Moulinage de Chirols (Ardèche) a accueilli les rencontres autour des tiers-lieux à but non lucratif. Ses occupant-es y expérimentent l'auto-réhabilitation, entre autres choses.

Le Moulinage de Chirols est une ancienne usine de 5 000 m² située dans une petite vallée d'Ardèche, où travaillaient des centaines d'ouvrières pour l'industrie de la soie. En 2019, après 14 ans sans activité, un collectif a racheté le bâtiment pour en faire un quartier d'artisanat, d'arts (espaces mis à disposition d'artisans et d'artistes), de culture (programmation culturelle foisonnante) et d'habitat groupé. Ce collectif s'est alors lancé dans un projet d'auto-réhabilitation d'une grande envergure, alors que ses membres, essentiellement des artistes, paysagistes ou animatrices de projets de développement rural, ne sont pas dans le métier du bâtiment, ont très peu d'apports financiers propres, et adoptent une démarche écologique (réemploi, utilisation de matériaux bio-sourcés).

Coopérative non lucrative

Le projet s'est monté dans une perspective non lucrative et non spéculative, avec une volonté d'expérimenter de nouvelles formes de rapport au travail, à l'argent et à la propriété. Celle-ci n'est pas privée mais collective : les futur-es habitant-es et porteur-euses d'activité sont réuni-es en coopérative – non lucrative, comme le mentionnent ses statuts – dans laquelle ils ont des parts. Ces parts ne peuvent pas prendre de valeur dans le temps, il n'y a aucun moyen de générer des profits à partir de la détention de capital. La coopérative fonctionne selon le principe « 1 personne = 1 voix », les décisions sont prises en commissions de travail ou en assemblées dites « plénières » selon leur importance. Les pouvoirs sont partagés entre les membres. Il y a certes des leaders (comme dans tout groupe), mais il n'y a pas de chef.

Les coopérateur-rices sont aussi impliqué-es dans l'association L'Œuvrière, qui anime les propositions culturelles du lieu (festival estival, spectacles tout au long de l'année, accueil d'artistes en résidences, club-club...) et d'autres événements comme les chantiers participatifs ou les rencontres des tiers-lieux à but non lucratif.

Expérimenter la réhabilitation

La réhabilitation du bâtiment constitue une expérimentation en soi : ses différentes parties trouvent leurs futurs usages au fil des propositions des porteur-euses d'activité qui se greffent au projet. Rien n'est prédéterminé donc, et certains espaces continuent de changer de vocation, deux ans après l'achat de l'usine. À cela s'ajoute le fait qu'un espace, réhabilité ou non, peut parfois accueillir une diversité d'usages. Gaëlle, membre du collectif et chargée de l'organisation des rencontres pour le Moulinage, témoigne : « Ce rassemblement a été l'occasion de tester une nouvelle configuration des espaces qui ne sera sûrement jamais reproduite à l'identique. Ce fut un test de notre capacité d'adaptation, de souplesse, d'organisation. Il n'y a pas un espace adapté à un usage, mais en fonction de là où on en est, des capacités des espaces en temps réel, on est capable de s'adapter. »

Sur le temps long, un fonctionnement collectif est mis en œuvre et questionné régulièrement de manière à gérer puis même fabriquer du « commun », permettre la solidarité d'action et même inventer des systèmes de solidarité économique. »

Marie-Anne Lenain (ex-membre du Créfad Auvergne)
EXTRAITS DE L'OUVRAGE COLLECTIF TIERS-LIEUX À BUT NON LUCRATIF

Le rassemblement des tiers-lieux a été l'occasion d'expérimenter la future cuisine collective du Moulinage, avec la participation de bénévoles pour la confection de centaines de repas quotidiens.



Rencontres
des TIERS-LIEUX
à Chirols
8, 9 & 10 juillet 2021

TABLE
RONDE

À
SE



On fait une
TABLE RONDE, même
si c'est pas tout à fait
rond... et qu'il n'y a
pas de table!

Les
qu'
proposent
pour
projets



Les **artistes** bénéficient
également des Tiers-Lieux
et de ces ESPACES, du
MATÉRIEL à disposition...



Nelly
Le Lieu-dit,
bar associatif
et Idées,
association membre
du Réseau des CREFAD
à St' Afrique.

C'est une forme d'étude de marché. Waw...
Je me pensais pas parler comme cela de ce qu'on fait!

(énormes
guillemets)

On revendique

Les **critères** qu'il serait
important de retrouver
dans les Tiers-Lieux:

Pluridisciplinarité

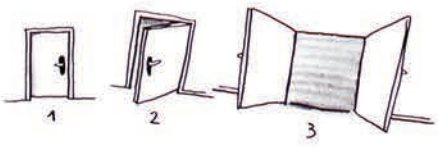


Clarté dans les
PRISES DE DÉCISIONS

Transparence dans
le(s) fonctionnement(s)



degré d'**ouverture**



et **non-lucrativité**(?)



Barbara Govin

Dans le milieu
agricole, on est
profondément
RELIÉS au
TERRITOIRE et
aux personnes.



Raphaël Jougou
réseau RELIER



Niels
Réseau National
des Espaces-Tert Agricoles

QUELS ENJEUX LES TIERS-LIEUX PROPOSENT DE CONTRIBUER ?

Tiers-Lieux en tant que **ESPACES-TEST**, des dispositifs accompagner des ou activités

le **DROIT À L'ERREUR**

Faire le **DEUIL** de son projet est OK.

→ espaces **sécurisants** pour les porteur·se·s de projets

→ À **Ambert**
À **La Brèche**, association membre du Réseau des CREFAD, basée en Haute-Loire, on apporte aux **PERSONNES** et **PROJETS** que nous accompagnons plusieurs types de **MOYENS** :



les moyens pour bâtir leur **RÉSEAU** et faire du **LIEN**

Quelles sont, au fond, les **intentions** de ces lieux ?

QUI aider ? accompagner ?
et donc ... **QUI**, par son activité, représente un **ATOÛT**, un **BÉNÉFICE** pour le coin, la région ... ?



→ Julie
Au **CREFAD Loire**, nous avons fait le choix d'accompagner les associations seulement.

MAIS Les activités lucratives qui gravitent autour des Tiers-Lieux sont des **aides potentielles!**



QUID des **Entreprises?**
Coopératives?

projets lucratifs?

Tiers-lieux et espace-test

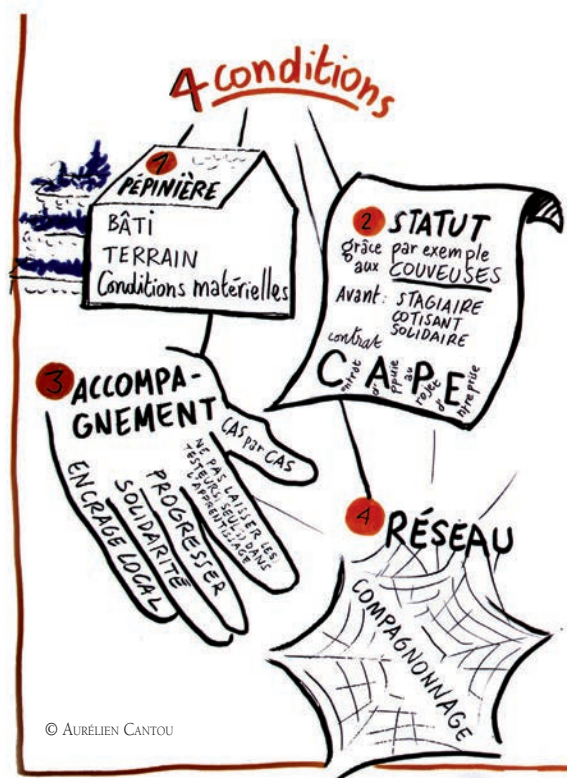
QU'EST-CE QU'UN ESPACE-TEST ?

Nils Maurice, animateur du Réseau national des espaces-test agricoles (Reneta), est revenu sur la philosophie qui anime ces structures et sur leur fonctionnement.

L'espace-test est un réseau, c'est-à-dire un ensemble de personnes qui ont pour commun de créer les conditions favorables à un test d'activité pour des individus et des collectifs sur un territoire donné. Il s'agit de mettre leur projet en situation concrète, en autonomie, dans un cadre sécurisant et pour une durée fixe. À l'issue de ce test, la personne décide de son futur. Quatre conditions doivent être réunies pour pouvoir parler d'espace-test. Il faut :

- des investissements matériels pour que la personne puisse produire rapidement : c'est la fonction « pépinière » de l'espace-test ;
- un cadre juridique, et notamment un statut qui permet l'autonomie : c'est la fonction « couveuse » de l'espace-test. Depuis une dizaine d'années, le contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape) reconnaît la notion de test d'activité ;
- un accompagnement réflexif qui permet, pendant la période de test, la mise à l'épreuve des acquis et la découverte des besoins nouveaux de compétences. Cet accompagnement permet aussi une intégration locale, professionnelle et personnelle de la personne en test ;
- l'animation et la coordination d'un réseau de structures impliquées de près ou de loin dans l'espace-test : une commune, une association, un groupement de producteurs, une couveuse d'entreprises qui porte les Cape, etc.

Il faut bien distinguer la notion de « lieu-test » (les matérialités) de celle d'« espace-test », qui est constitué de tous les acteurs impliqués. Il existe des lieux-test permanents, où les personnes en test se succèdent, et des lieux-test éphémères ou glissants, où les



personnes pourront s'installer à l'issue de leur test. Un espace-test n'a pas d'autre vocation que d'aider des gens à (se) tester. Il n'a pas de finalité comme organiser l'alimentation d'une cantine, aider à la reprise d'une ferme, créer des jardins sur une commune, revitaliser le centre-bourg. En revanche, son impact peut faciliter tout cela.

Il y a deux façons d'agir que l'on doit mettre en relation avec les intentions de départ du créateur de l'espace-test :

- créer les conditions du test à partir du lieu-test et aller chercher les personnes qui vont venir sur le lieu. Par exemple, le choix de l'activité de maraîchage va orienter le territoire dans ce sens plutôt que vers de l'élevage ;
- partir de la demande des personnes.

Un espace-test est le résultat d'une rencontre entre les personnes accueillies et celles qui les accompagnent. En dehors de ces cadres, c'est du cas par cas en fonction des personnes, des collectifs, du territoire, de la terre... L'espace-test est à penser comme un processus.

Témoignage

« Utiliser le Lieu-dit pour tester le marché saint-affricain »

Par Nelly, chargée de mission accompagnement à l'association Idées



«Le Lieu-dit est une « nébuleuse » située à Saint-Affrique, qui comprend un café-bar associatif au rez-de-chaussée, une bouquinerie, une friperie, une cuisine, un restaurant indépendant et un espace d'exposition. À l'étage, les locaux sont partagés entre Relier, l'association Idées membre du réseau des Créfad, un groupement d'employeurs qui accompagne la gestion et la comptabilité de 40 structures, une CAE, une structure d'accompagnement des gens au RSA et Terre de liens. Parfois on accueille des stagiaires, des services civiques. Il y a un accès à Internet et une photocopieuse publics.

Le rapport avec le test d'activité est qu'au Lieu-dit, on met à disposition un espace et du matériel pour, par exemple, des ateliers d'art, une séance de massage, etc. Une personne qui envisageait d'ouvrir un restaurant de sushis à Saint-Affrique y a organisé quelques soirées « sushis » pour avoir une idée de si ça allait marcher ou pas, s'il y avait un public, si le travail lui convenait aussi... Et la réponse a finalement été non : elle a passé beaucoup de temps à préparer les sushis pour seulement 20 couverts donc ce n'était pas rentable. On accueille aussi des expositions d'artistes, avec vernissages. Ils testent ainsi leur travail sur des gens, comment il va être reconnu... Ça ressemble à une étude de marché : ils ne sont pas obligés de créer un statut car ils peuvent utiliser celui du Lieu-dit pour tester le marché saint-affricain. Et ce n'est pas seulement commercial, il y a aussi des tests de réunions pour monter une association qui viserait à créer un cimetière écolo, une école alternative, etc.

Par ailleurs, à l'étage, on fabrique de l'accompagnement à la création d'activité et on revendique le droit à l'échec, la possibilité de faire le deuil de son projet ou de le transformer. Il n'y a pas d'obligation de résultat : on préfère voir un deuil assumé plutôt que quelqu'un qui s'endette et déprime. 85 % des tests débouchent sur un deuil, une transformation du projet, une formation longue, etc. plutôt que sur une création d'activité dans l'année.

On est aussi sollicités sur l'accompagnement à la création de tiers-lieux qui peuvent servir d'espaces-test. Par exemple, on a accompagné la création d'une boutique d'artisans qui joue un rôle d'espace-test pour les artisans qui veulent démarrer leur activité et qui testent ainsi la pertinence de leur travail à travers les retours qu'ils en reçoivent. La CAE, avec les contrats d'appui au projet d'entreprise, permet aussi le test d'activité, de même pour le groupement d'employeurs, qui est assez sécurisant pour un entrepreneur : les premières années, tu files ta compta à quelqu'un, c'est pas cher et il va faire en sorte de t'accompagner pour que tu t'autonomises et la fasses toi-même à terme si tu le souhaites.

En fait, chacune des structures du Lieu-dit fait du test d'activité. Mais c'est aussi l'ensemble formé par les structures qui fait qu'on est reconnu comme facilitateur de la création d'activité, comme espace-test. Sauf que le test d'activité, on le fait sans le nommer, c'est surtout lié au fait que ça réponde à un besoin des personnes du territoire rural. Le Lieu-dit, c'est un petit espace mais c'est toujours plus que ceux qui n'en ont pas, donc il y a toujours des gens qui viennent nous voir.»

L'entrepreneuriat est contagieux et le tiers-lieu permet à des porteurs de projet d'oser entreprendre, en plus de nourrir une biodiversité en interne. »

Wladeck, agriculteur retraité, cofondateur de Quartier métisseur à Lamure-sur-Azergues (69).

« LE FAIT D'ÊTRE AU MOULINAGE ME PERMET DE ME SENTIR MOINS SEUL »

Les tiers-lieux, parce qu'ils rendent disponibles des espaces, des outils ou des savoirs, permettent des formes de test d'activité. La preuve avec le témoignage de deux usagers du Moulinage de Chirols.



Parce que c'est un gigantesque chantier bénévole, le moulinage de Chirols amène ses occupant-es à apprendre et tester de nombreux métiers liés à la construction. C'est le cas de Guy Zollkau Roussille, musicien, clown et metteur en scène, qui s'est formé à la fabrication et à la pose de briques de chanvre. Celles-ci répondaient à un besoin d'isolation thermique mais leurs propriétés de correcteur phonique intéressaient aussi Guy pour le projet artistique qu'il souhaite développer au Moulinage. La production a pu être testée grâce à des échanges, des coups de main, des prêts de matériel par des personnes du coin, et notamment un artisan local, à qui la coopérative du Moulinage s'apprête à acheter une presse, afin d'isoler l'ensemble du Moulinage pour la moitié des coûts initialement prévus.

Mieux : le Moulinage a permis à Frédéric Scellier de créer son activité de menuisier-formateur au sein de l'atelier associatif « Grand-mère scie », qu'il a installé

dans l'ancienne usine. Le bénéfice est mutuel : le Moulinage dispose d'un atelier de transformation du bois et du métal pour son chantier tandis que lui peut occuper l'espace sans payer de loyer ; en échange, il achète progressivement des parts dans la coopérative. « Le fait d'être au Moulinage me donne le sentiment d'appartenir à un groupe, avec qui je partage une vision commune, et donc aussi de me sentir moins seul face à la pression de devoir payer un local et les charges qui vont avec », témoigne-t-il. À son tour, son atelier met en lien des personnes allant du ou de la bricoleur-euse au ou à la concepteur-riche, ce qui crée un réseau de personnes-ressources permettant à la majeure partie des adhérent-es (à partir de 14 ans) de tester leur projet de fabrication en étant encadré-es – soit par des bénévoles amené-es à devenir salarié-es ou par d'autres utilisateur-rices... – et pourquoi pas, de devenir personne-ressource à leur tour, voire de créer une activité artisanale !

Rendre visible l'accompagnement à la création d'activité dans les tiers-lieux

Le Lieu-dit à Saint-Affrique (12), le Moulinage à Chirols (07), mais aussi le Vesseaux-Mère à Vesseaux (07) ou les Lococotiers à Ambert (63), tous ces tiers-lieux sont aussi des espaces-test d'activité. Reconnus dans le champ agricole, les espaces-test, non lucratifs et se revendiquant des valeurs de l'éducation populaire, peinent encore à convaincre et à susciter l'intérêt des décideurs dans des contextes plus larges de création d'activité en milieu rural. D'où un enjeu de reconnaissance pour Odile Proust, du Créfad Loire : « Reconnaître cet accompagnement à la création d'activité dans les tiers-lieux permettrait de le financer. En France, on met beaucoup d'argent sur la création d'activité mais cet argent ne va pas forcément sur ce type d'accompagnement. Or si on ne le fait pas reconnaître, pour nous mais aussi vis-à-vis de l'extérieur, il y a un vrai risque sur sa pérennité. Aujourd'hui, les tiers-lieux sont à la mode parce qu'ils créent de l'entrepreneuriat. Il s'agit de le rendre visible avec nos mots et pas ceux des autres. »

Témoignage

« Temporitif » : le test permanent

Par Juliet, comédienne, musicienne, auteure, metteuse en scène, et clown, habitante du Moulinage de Chirols (Ardèche)

Le terme « temporitif » a émergé au Moulinage et s'est ancré dans nos usages quotidiens, qui s'inscrivent dans une sorte d'entre-deux entre le temporaire et le définitif. J'ai eu connaissance du projet du Moulinage en mars 2017. J'habitais à Paris. On m'a présenté un dossier très construit : 17 appartements, une salle de spectacle de 200 places, un centre de formation écologique... Heureusement que le dossier était rassurant parce que si on m'avait dit : « Tu vas habiter pendant cinq ans dans une caravane », je ne me serais sans doute pas lancée ! En même temps j'avais envie de changer de mode de vie... Ça fait maintenant deux ans qu'on a les clés des bâtiments. On vit en caravane, on partage une salle de bains, une cuisine... Je ne projetais pas de vivre aussi longtemps dans un mode de vie communautaire. Maintenant, on sait qu'il y aura trois ans encore avant que les premiers appartements existent, peut-être plus pour certains. On a appris à lâcher prise sur le temps et à être dans une phase floue. Ce qui rend le truc moins angoissant, étourdissant, c'est tout ce qui s'y passe et qui n'était pas dans le dossier. C'est être présent pour participer au chantier, animer ce lieu, l'ouvrir aux gens qui animent des ateliers, mettre à disposition des espaces pour des artisans en fonction de leurs besoins sans qu'ils se voient à long terme comme coopérateurs dans le projet... Il y a une ambivalence à accueillir ces personnes dont on sait qu'elles ne vont pas porter le projet mais qui nous nourrissent de leur énergie.



Espace changeants

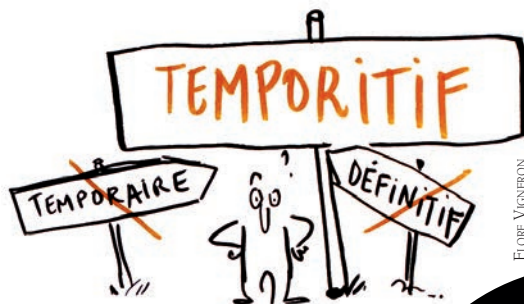
Quand on est arrivés, le bâtiment était en friche totale, la toiture prenait l'eau... Le « studio 1 », qui est aménagé en cantine pour ce week-end de rencontres sur les tiers-lieux à but non lucratif, ce sera d'abord une colocation pour ceux qui vivent aujourd'hui en caravane. Dès qu'on a eu les clés d'ici, il a servi à un vidéaste qui a décroûté les murs, tendu des tissus noirs, rendu l'espace méconnaissable. C'était un studio de répétition, puis il y a eu un dégât des eaux. Aujourd'hui, c'est ponctuellement un dortoir mais d'habitude c'est plutôt une salle de sport, il y a de l'acro-yoga le mercredi soir. Moi-même, j'étais dans une caravane quand je suis arrivée, et puis on a construit une cabane en face. C'est toujours du temporaire, mais c'est un intermédiaire entre la caravane et l'appartement. C'est du « temporitif ».

Projections à long terme

Je me souviens de quand on a posé les fenêtres définitives sur le bâtiment. On s'est dit : « Waouh ! Ça, ça va durer ! ». Les cloisons en bas n'étaient même pas définies encore. Mais ça nous a aidés dans notre rapport au temps. Je me projette comme future habitante au moins 20 ans. Certains viennent sur un temps très court pour un chantier participatif, un stage de création... et puis ils reviennent et s'installent en caravane. L'habitat permet de stabiliser le projet parce que certains sont dans la projection. La priorité est donnée à la pierre, au bâtiment. Or petit à petit, il faut couper des arbres qui menacent la toiture, du coup les gens montent dans les faïsses (pentes terrassées) situées derrière le bâtiment, certains murs en pierre sèche sont reconstruits lors de chantiers participatifs. Tout ce qui est pérenne ici nécessite des heures de discussion mais ces murs n'en ont pas bénéficié donc c'est une forme de putsch !

Auto-squat

Ce lieu a fédéré toute une vallée. 300 personnes bossaient là au début du siècle. Alors quelque part on se dit : « Pourvu que ce lieu ne soit jamais fini ! » On ne va pas se dépêcher de faire les appartements si on peut encore accueillir 300 personnes ici pour un spectacle de cirque. Il y a une demande d'appartements temporaires... Certains existent, mais où les mettre pour qu'ils gênent le moins possible le chantier du définitif ? Quelques personnes avaient vécu en squat en région parisienne. C'est pourquoi une partie du projet s'est faite autour de la propriété collective, non-spéculative. Mais on se demande parfois si on ne s'auto-squats pas ? Est-ce que ce n'est pas une tentation d'envoyer valser les plans d'architecte ?



FLORE VIGNERON

© LEM BONNACE

RENCONTRES
de TIERS-LIEUX
à Chirois
8-9-10 juillet 2021

LA PROPRIÉTÉ S'EN DONNER



On a réalisé
qu'on reproduisait
souvent le schéma:



Quelles sont les autres possibilités?

Le projet des
LOCOCOTIERS:



il n'y a PAS DE LOYER.
Les occupants contribuent aux
charges



dont
Une association
également liée à la SCI
par une
**CONVENTION
D'OCCUPATION**



GESTION, ANIMATION
et mise à disposition
des AUTRES
ASSOCIATIONS

Comment encadrer
la valorisation du
bien et limiter les mécanismes
de spéculation?

Quand un des acteurs
de la SCI veut partir,
comment on fait?

de la
quand
décide,
sont

COLLECTIVE, LES MOYENS

Ruser avec des outils capitalistes détournés ?



Créer de nouveaux modèles de propriété ?

Le modèle de VILLAGES VIVANTS :

On a cherché à sortir des biais de la propriété privée.

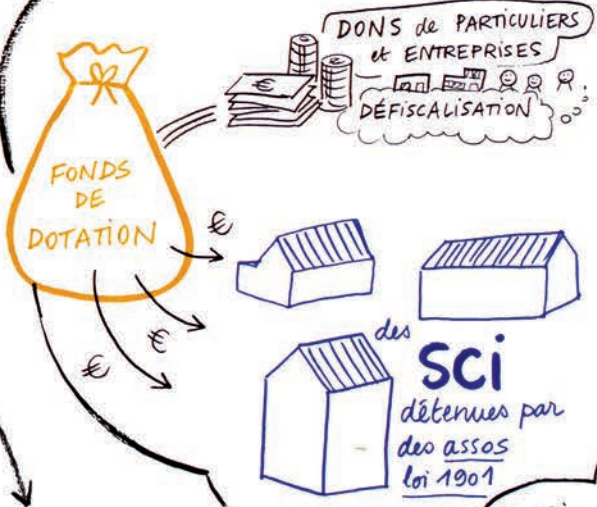
La LUCRATIVITÉ est limitée à la rémunération des investissements de départ (1% max)



OBJECTIF: permettre à des tiers-lieux de s'installer et redynamiser des territoires.

Le fonds de dotation du réseau des CREFAD :

Ne pas être propriétaire de nos lieux, ça nous fragilisait.



Julie CREFAD LOIRE / FONDS DE DOTATION DU RÉSEAU DES CREFAD

OBJECTIF: Sortir du marché des biens immobiliers pour permettre aux associations de les habiter.

Problématique propriété individuelle: la personne ses parts/biens transmis à ses héritiers

ET NOUS, LE PROJET COLLECTIF, ON EN A RIEN À CIRER.

Enjeu: sortir de la personnalisation!

OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE ?

Aline Rollin

Aline Rollin

Propriété collective et usages

Lors des rencontres, nous avons affirmé qu'être propriétaire de ses murs est non seulement un gage d'indépendance et de pérennité des actions mais également un moyen d'affirmer des principes de non lucrativité. Comment trouver les fonds nécessaires, tout en adhérant à nos valeurs et principes, avec un modèle stable sur le temps long qui assure la sécurité de nos actions ? L'équation est complexe.



LISA BONIFACE

Le spectacle
Babel
de Juliette Z
et la Zinuite

14

Les intervenants de la Confédération nationale des lieux intermédiaires et indépendants (CNLI) ont évoqué la convergence entre les lieux intermédiaires et indépendants et le mouvement de renaissance des « communs » à travers la revendication du droit d'usage et d'usufruit face au droit de propriété (en tant que propriété accumulative et aliénatrice). Les choix

de recourir à la propriété collective s'inscrivent dans cette démarche : il s'agit de créer de nouvelles formes de communs qui perdurent dans le temps.

À cette idée, nous confrontons également l'option de la propriété publique. Comme le souligne la tension entre droit de propriété et droit d'usage, la propriété est une question de pouvoir et lorsqu'une seule personne est

propriétaire, d'autant plus si propriétaire et usager-ères sont dissociés, peu de place est laissée à une prise de décision collective. Aussi, dans les cas de propriété publique, la durée d'un bail ou encore l'entretien d'un lieu reposent sur des choix politiques, donc indépendants des usager-ères qui ne maîtrisent pas les échéances de renouvellement d'un conseil municipal ou son inaction face à un foncier inadapté aux besoins.

Enfin, à la différence de la propriété individuelle d'un logement, il s'agit d'être maître-esse de ses moyens de production. La finalité des projets de propriété collective¹ est d'arriver à ce que les bâtiments deviennent des communs au service des projets qui les occupent, et donc sortent du marché immobilier. Il s'agit alors de trouver les moyens d'atteindre cet objectif en naviguant à travers les nombreux dispositifs juridiques de la propriété foncière.

Arbitrer entre opportunités et stabilité

Les moyens de structures à but non lucratif sont limités, il s'agit alors d'arbitrer entre les opportunités existantes pour mettre en œuvre un projet. Deux exemples illustrent cette tension.

Villages vivants a créé une foncière solidaire permettant de lever des fonds auprès d'investisseurs, de banques, de particuliers et, dans une moindre mesure, de collectivités, pour acheter des lieux jusque-là vacants dans des communes rurales afin que des porteur-esses de projet de l'économie sociale et solidaire n'ayant pas les ressources nécessaires au moment de l'achat puissent s'y implanter. Au regard de notre idéal de propriété collective à but non lucratif, les occupant-es ont une place limitée dans la propriété. Aussi, même si le taux reste bas, l'idée est d'accepter une spéculation rémunératrice pour les sociétaires. Ce choix est dû à la volonté d'attirer des investisseur-esses qui sinon ne s'associeraient pas à ce projet.

À Ambert, la SCI propriétaire du lieu inter-associatif « Les Lococotiers » est constituée des structures occupantes : le Pari des mutations urbaines (PMU), et La Brèche, de l'association gestionnaire Les Lococotiers et de six particuliers avec, pour chaque associé-e, un apport égal en parts sociales. Au moment de l'achat, un des particuliers a également apporté plus de 40% de la valeur totale du bien en compte courant d'associé (CCA). Les occupant-es du lieux provisionnent de l'argent pour anticiper le départ de ces personnes. Il n'est pas question de racheter progressivement ces parts, car ces personnes tiennent à une place, même symbolique – la SCI ne prend pas de décisions pour le lieu – dans le projet. Si ces exemples permettent de comprendre comment accéder à la propriété, il s'agit de les adapter pour faire perdurer cette propriété sans mettre en danger les occupant-es du lieu et tout en étant non lucrative. Car,

pour beaucoup, la propriété foncière est accumulative et spéculatrice, à l'image du personnage « Propriétas » dans le spectacle *Babel* de Juliette Z et la Zinuïte (cf. photo) qui nous a été présenté le premier soir des rencontres. Le dieu Excel y séduit Babel, fille du Grand Autre et de la termitière géante, déesse de la langue, pour donner naissance à Formule. Nous nous sommes reconnu-es dans ce conte, où les personnages, symboles des outils du capitalisme, mènent la société à sa perte. « Il faut qu'on arrive à s'outiller et hacker les outils du système comme une SCI, un fonds de dotation, les coopératives, etc., insiste Julie Champagne, du Créfad Loire. L'idée, c'est de tordre les outils pour les faire coller à nos pratiques et non l'inverse, pour rester dans le non lucratif. Non lucratif, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'argent, mais que cet argent, si on arrive à en avoir beaucoup, on le réinjecte plutôt dans le projet, pour le projet. »

Assurer la non lucrativité sur le temps long

À terme, l'objectif de la SCI des Lococotiers est de revendre le bâtiment à l'association gestionnaire, mais pour cela, il faut qu'elle en ait les moyens, en particulier si celui-ci a pris de la valeur. Outre le rachat des parts est survenue la problématique de la plus-value générée par les travaux. L'association Les Lococotiers a cherché les subventions nécessaires à la réalisation de travaux devant normalement être réalisés par le propriétaire, c'est-à-dire la SCI. L'association génère donc une plus-value qui profitera à l'ensemble des associé-es, y compris celles et ceux qui ne sont pas investi-es dans le projet au-delà de leurs apports. La solution trouvée est de transformer la valeur des travaux en CCA de l'association. À la revente, les associé-es devront rembourser les apporteurs en CCA, et donc l'association à hauteur des travaux qu'elle aura réalisés. Face à la probléma- ➡➡➡



→→→ tique « comment est-ce que la production de la valeur d'usage reste entre les mains des usager·ères ? » posée par Jules Desgoutte, de la CNLII, les parties prenantes répondent en détournant les outils capitalistiques pour rompre avec la dichotomie droit de propriété versus droit d'usage.

Face à ces mêmes objectifs de stabilité, des associations du réseau des Créfad ont créé un fonds de dotation². Ce dernier est géré et mutualisé par les associations du réseau portant des projets d'achat collectif et permet de lever l'argent privé sous formes de dons. En ce qui concerne l'Atlas des possibles à Saint-Étienne, il est prévu que le fonds devienne majoritaire dans la SCI, aux côtés des associations membres, afin de garantir la stabilité de la structure en cas de départ de l'une d'elles. Les statuts de la SCI permettront alors que le bâtiment sorte du marché spéculatif et que seules des associa-

tions à but non lucratif puissent jouir du droit de propriété sur le bâtiment.

Dans une démarche d'éducation populaire, maîtriser le foncier n'est pas seulement gagner en indépendance financière, c'est aussi se doter de nouvelles capacités : la réhabilitation n'est pas seulement réservée aux expert·es et aux promoteurs immobiliers. Les débats ont souligné qu'il n'y a pas de solution évidente. Il s'agit d'être créatif·ve, d'adresser les problématiques soulevées et de s'en nourrir pour (re)inventer nos pratiques.

1- Notamment ceux des Lococotiers ou de l'Atlas des Possibles développés dans l'atelier « Propriété collective, s'en donner les moyens » ou du Moulinage de Chirols, accueillant les rencontres.

2- Cf. Relier et réseau des Créfad, 2021. Tiers-lieux à but non lucratif. Un recueil pour raconter, penser et confronter nos pratiques, « Propriété collective : inventivité et nécessité » pp. 71-75.

« Les biens communs du numérique sont des espaces communs »

Les réflexions sur la propriété collective ne s'arrêtent pas aux murs, au bâti, au foncier. Ces dernières années, de nombreux tiers-lieux se sont créés autour de l'ordinateur et de l'outil informatique : hackerspaces¹, makerspaces², fablabs³... Comme l'affirme Michaël Poncé, médiateur numérique de l'association Zoomacom, qui co-gère le fablab Open factory à Saint-Étienne, « les noms ne disent pas grand-chose. Ce sont les mêmes types d'activités. On fabrique des objets avec des machines qui sont pilotées par des ordinateurs. L'important, c'est plus la philosophie qu'on met derrière. » Cette philosophie relève de l'éducation populaire : « un fablab, c'est une communauté, un apprentissage de pair à pair, un apprentissage par l'erreur », estime-t-il. Il déplore le caractère encore un peu élitiste, bobo, du lieu, mais compte quand même entre 200 et 300 adhérent·es qui viennent chaque année utiliser les machines de l'Open factory – imprimante 3D, brodeuse numérique, découpeuse vinyle, découpeuse laser, fraiseuse numérique... – pour fabriquer qui un tabouret de yoga, qui des visières pour empêcher la trans-

mission de la Covid-19... Le fablab, niché dans l'université Jean-Monnet, est ouvert 24 heures sur 24 : « Aujourd'hui, on a des ambassadeurs, une dizaine de personnes qui ouvrent le lieu par elles-mêmes, sans les salarié·es. On a une amplitude horaire importante qui fait que les gens s'approprient plus le lieu. » Autre point essentiel : « On impose le libre dans la création. Les plans doivent être en open source. » Un groupe de travail s'intéresse au numérique libre : « On travaille avec des associations pour qu'elles aient des outils pour sortir de Facebook, Google, etc. par exemple avec Framasoft, YesWiki. » Mais pour Gaëlle Berge, de l'espace de vie sociale Maison de Vallée, situé à Burzet (Ardèche), le défi consiste à sortir de ces produits de masse sans perdre des gens. « Le libre n'est pas toujours simple car pas toujours aussi abouti que les grands mastodontes. Mais il faut essayer régulièrement pour proposer autre chose. » Car selon elle, « le virtuel n'est pas si virtuel que ça : c'est une autre carte du monde. Les biens communs du numérique sont des espaces communs. Il y a donc un enjeu de partage de connaissance sur ce sujet. Un enjeu à résister et à travailler collectivement. »

1. Tiers-lieu où des gens avec un intérêt commun (souvent autour de l'informatique, de la technologie, des sciences, des arts...) peuvent se rencontrer et collaborer, partager ressources et savoir.

2. Hackerspace mettant à disposition des machines-outils à commande numérique ou non habituellement réservées à des professionnels.

3. Makerspace cadré par le MIT et la FabFoundation avec un inventaire minimal, un ensemble de logiciels et solutions libres et open-sources et une charte de gouvernance.

Tiers-lieux et pouvoirs publics

VIE POLITIQUE LOCALE : ENTRE APPUI ET RÉSISTANCES

Dans une volonté d'indépendance, les tiers-lieux peuvent-ils faire sans les collectivités locales ? Outre le rapport aux subventions publiques pour certains, du fait de l'implantation, des activités et des liens créés sur un territoire, les échanges avec les élu-es et technicien-nes sont souvent inévitables. Certaines communes ou intercommunalités, dans un contexte de promotion et de valorisation des tiers-lieux, s'engagent directement dans l'émergence de ceux-ci.



Deux témoignages sont venus illustrer le rôle que peut jouer une collectivité locale dans le soutien – comme dans le blocage – des dynamiques des tiers-lieux à but non lucratif. À Vessey, en Ardèche, un collectif a racheté en 2016 un ancien couvent pour y installer un lieu de vie et d'activités. Les occupant-es du lieu, nouvellement arrivés sur le territoire, créent ensuite en 2018 l'association Vessey-Mère qui organise ses premiers événements. Malgré des soutiens financiers et politiques obtenus auprès du Département, la commune freine l'amorçage des

activités en imposant une mise aux normes des établissements recevant du public à l'association. En parallèle des travaux, l'association se lance dans une démarche active d'intégration de la vie publique locale (présence aux événements locaux, sur les lieux de sociabilités, etc.) tout en travaillant à établir des liens avec la mairie (invitation à se rencontrer, travail partenarial, etc.). Elle peut désormais compter sur un véritable soutien institutionnel, notamment dans ses démarches de financement aux niveaux européen ou national.

Le maire de Chirols, quant à lui, rapporte le rôle qu'a joué la commune dans l'émergence-même du projet du Moulinage. Avant l'installation du collectif, les bâtiments appartenaient à des propriétaires privés. La Mairie a joué un rôle important dans le projet d'acquisition, négociant notamment avec l'Épora (Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes) une possibilité d'achat avant que le collectif ait le temps de se structurer et de mobiliser les fonds nécessaires. Finalement, le collectif a acheté le Moulinage sans convention avec l'Épora. Aujourd'hui, la mairie poursuit le soutien au lieu qui joue un rôle important dans l'animation sociale du village.

Facteur facilitant ou d'instabilité

La relation aux élu-es et à la vie publique locale est donc primordiale, et peut être autant un facteur facilitant comme d'instabilité dans certains projets. De plus, elle a son importance dans le lien aux populations locales et les représentations que se font les habitant-es de ces tiers-lieux. Elle est donc pleinement à prendre en compte dans l'animation de nos lieux, et à réinterroger au gré d'un calendrier électoral que nous ne maîtrisons pas. Nous n'entendons pas par là qu'il est indispensable d'avoir des relations apaisées avec nos élu-es pour avoir des activités pérennes. Certain-es revendiquent une indépendance entière vis-à-vis de la puissance publique, d'autres encore se retrouvent dans un réel rapport de force avec les collectivités réticentes à des projets trop éloignés de leurs idéaux politiques. Nous soulignons ici que les politiques publiques locales ont un impact sur nos activités, notamment dans un contexte où certaines s'impliquent elles-mêmes dans la création de tiers-lieux.

Dispositifs de soutien

Dans la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, à l'initiative de technicien-nés d'abord, a été mise en place une politique publique locale pour répondre à un besoin et un élan présent sur le territoire : celui des espaces de *coworking*. Cette intervention fonctionne sur un modèle d'appels à projets pour soutenir des dynamiques existantes et est aujourd'hui élargie à des projets de tiers-lieux dépassant le seul objectif de bureaux partagés. L'intervenante souligne l'importance d'une coordination intercommunale dans un contexte où chaque commune souhaite voir émerger, voire installer elle-même, « son » tiers-lieu. Car bien qu'aucun projet de ce type n'ait été représenté lors de ces rencontres, c'est une réalité à laquelle nous sommes confronté-es : celle de collectivités souhaitant créer leur propre tiers-lieu. Nous alertons sur le risque d'une approche descendante ne prenant pas en compte les dynamiques locales existantes, aboutissant à la création d'une coquille vide.

TIERS-LIEUX, ESPACES DE VIE SOCIALE ET CAF, QUELLES COMPATIBILITÉS ?

Les espaces d'animation de la vie sociale doivent articuler les besoins des habitants avec les exigences des institutions.

« L'animation de la vie sociale » est une politique publique mise en œuvre par la Caisse d'allocations familiales (Caf) à travers les agréments de Centre social et d'Espace de vie sociale (EVS). Depuis les années 2000, les centres sociaux se présentent comme des foyers d'initiatives portées par des habitant-es accompagné-es par des professionnel-les avec une visée d'animation sociale pour le territoire. Pour la Fédération des centres sociaux et socio-culturels de France (FCSF), les projets de tiers-lieux peuvent, à juste titre, aspirer au statut d'EVS. Il ouvre le droit à une prestation de service « animation locale » et à des subventions supplémentaires selon les politiques locales.

Choix politiques et liberté

Dans de tels cas se pose la question du choix politique de soutenir les seuls projets répondant à un cahier des charges, et donc d'exclure d'autres projets non seulement des financements, mais également des enjeux de définitions et de représentations de l'objet tiers-lieux, au risque de perdre ce qui y est inventé. Certains projets font alors le choix d'exister sans soutien financier de la collectivité. Parmi eux, il existe des tiers-lieux informels, sans statuts juridiques, qui sont nombreux à récuser le terme de tiers-lieu. En tentant de résister au système, ces lieux inventent leur propre modèle, c'est pourquoi il est essentiel d'en souligner l'existence. En somme, il s'agit de prendre en compte les réalités et le contexte politiques dans lequel nous évoluons pour y trouver une place qui ne nous deserve pas, pour avoir la liberté de définir, distinguer et revendiquer nos valeurs et poursuivre nos actions.



La participation des habitant·es est au cœur du projet politique de la FCSF¹, ainsi que des critères d'agrément de la Caf². Dans la pratique des personnes présentes aux rencontres a été soulevée cette tension : comment jongler entre une « culture » de la participation, en mobilisant celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de participer et le respect de la non-participation ? Plus largement, « les EVS sont des agents intermédiaires qui doivent articuler les besoins des habitants et les souhaits des pouvoirs publics », synthétise Gaëlle Berge, représentante du Moulinage et de l'EVS de Burzet (07).

Outre une reconnaissance vis-à-vis des politiques publiques, le dispositif d'EVS peut être un levier pour des actions difficilement financées : par exemple l'animation d'un espace-test d'activité, quand il s'agit d'aider les individus à faire émerger leurs projets et à les accompagner dans sa mise en œuvre. Nous connaissons néanmoins ce qu'un tel label implique pour nos structures en termes de gestion administrative. Comme pour d'autres types de financements publics, il s'agit d'adapter ce dispositif à nos pratiques, et non l'inverse, de manière à valoriser ces actions sans les dénaturer.

- 1- Projet fédéral 2014-2022 de la FCSF « La fabrique des possibles ».
- 2- Circulaire Cnaf n°2021-013 relative à l'animation de la vie sociale.

ET LES ENFANTS ? DES TIERS-LIEUX POUR RÉINVESTIR LES COLOS

Tiers-lieux et colonies de vacances se heurtent à des questionnements similaires qui font émerger l'idée d'une alliance.

Le collectif Camps colos, dans lequel Jean-Michel Bocquet, directeur du MRJC, milite, rassemble des chercheurs, des collectivités et des associations qui se posent des questions liées aux colonies de vacances dans les mêmes termes que nous utilisons à Relier, dans le réseau des Créfad ou au PMU pour évoquer

les tiers-lieux, à notre grande surprise. « Ce qui vient spontanément à l'esprit quand on parle des colos, formule Xavier Lucien, du réseau des Créfad, ce sont les questions pédagogiques, les financements, mais on pense rarement lieux, aménagement, propriété... ni le lien entre les trois. De même, souvent, quand on est une asso, on pense à l'activité, ce qu'on fabrique dans l'activité, le financement, rarement au patrimoine, à la pérennité à très long terme, à quelque-chose qui existera après notre départ. En revanche, quand on pense tiers-lieux, on pense adultes ou jeunes adultes, rarement enfants, jeunes (scolaires, loisirs, en vacances...). »



BARBARA GOVIN

Bâtiments en déshérences

Le Massif central regorge de bâtiments en déshérence, d'anciennes colonies de vacances possédées par des communes du Nord ou de région parisienne... et la tentation est grande pour un certain nombre de collectifs de les acquérir pour en faire des tiers-lieux. Faudra-t-il pour autant tirer un trait sur leur passé éducatif? Pas forcément. Pour Jean-Michel Bocquet, il est au contraire temps de réinventer les colonies de vacances à travers une véritable politique publique inspirée des valeurs de l'éducation populaire.

Qu'est-ce qu'une colonie de vacances? Un accueil collectif de mineurs avec hébergement, en « dur » (chambres) ou en « mou » (tentes). « Le mot n'est pas choisi au hasard, affirme Jean-Michel Bocquet. On colonise les enfants avec du bon air de la campagne, et ses "vraies valeurs", pour les ramener à la ville. Il y a une idée de mouvement : pas de colo sans déplacement d'enfants (sans leurs parents). » Les colos sont nées d'une initiative privée, mais elles deviennent publiques avec le Front populaire en France et se développent après la Seconde Guerre mondiale, notamment par le socialisme et le communisme municipaux, dans une logique de créer le citoyen de demain. Beaucoup des bâtiments publics (les « châteaux du social ») qui accueillent autrefois des colos ont

été revendus dans les années 1980-90, quand les difficultés financières se sont accrues pour les collectivités locales, afin de ne pas augmenter les impôts. Ceux en bord de mer ont été vendus en premier. « Il reste ceux qui n'intéressent personne. »

Ghettoisation

À la même période, les colos sont devenues touristiques : « UCPA, Cap junior, Vacances du zèbre et compagnie vendent du séjour comme chez Pierre et vacances, expose Jean-Michel Bocquet. On ouvre catalogue avec au choix canyoning ou poney, montagne ou mer, sport ou culture, etc. C'est très cher... et cela s'accompagne d'une perte de l'esprit initial de rencontre car on ghettoise à la fois les riches et les pauvres : il y a ceux qui partent en séjour linguistique et ceux qui font du rattrapage scolaire (cf. les "vacances apprenantes" de Jean-Michel Blanquer). »

Comment en faire à nouveau des lieux de rencontre? Peut-être en revenant à l'essentiel : en limitant les activités sportives (hyper-normées) et le transport. Et en se rappelant que le bâtiment des colos est à la fois leur « boulet » (coût de la mise aux normes) et leur « richesse ».

La Maison de Courcelles, un tiers-lieu?

La maire écolo de Poitiers, Léonore Moncond'huy, projette d'acheter du bâti à la mer afin d'y organiser des « vacances pour tous », quitte à louer le reste du temps, pour des séminaires par exemple. La Maison de Courcelles, colonie située en Haute-Marne et membre du collectif Camps colos, accueille aussi des classes de découverte, des centres de loisirs, des week-ends en famille ou encore des formations professionnelles. Sur place, les enfants visitent les jardins maraîchers et les ruches pédagogiques et sont associés à la préparation des repas, en lien avec les cuisiniers en insertion. Le cirque y tient aussi une place de choix, grâce à un festival événement. La ressemblance avec un tiers-lieu à but non lucratif ne fait pas de doute, d'où cette perspective : imaginer des formes de montage complémentaire tiers-lieux/colos...

FACE À L'INSTITUTIONNALISATION ET À LA
NORMALISATION
DES TIERS-LIEUX :
RESTONS VIGILANTS !

La plénière animée par Jules Desgoutte et Fred Ortuno, de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants nous a bousculé-es dans nos postulats, tout en posant des mots justes sur un certain inconfort à employer le terme de tiers-lieux, en partie lié à son institutionnalisation.

En 2018, Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et chef d'entreprise, est chargé par le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires de mener une enquête sur les tiers-lieux en France. Il constate alors avec surprise l'ampleur et l'hétérogénéité de ce mouvement. Il estimait à 600 le nombre de tiers-lieux en France. Il réalise au cours de son enquête qu'ils se révèlent être près de 1 800, selon les critères retenus¹ pour les identifier. Dans son rapport initialement centré sur le *coworking*, il préconise entre autres de « professionnaliser les tiers-lieux » et de structurer la « filière ». La « *start-up nation* » découvre que des gens s'organisent eux-mêmes pour travailler. Du pain béni pour les entreprises qui peuvent se saisir du télétravail pour alléger leurs frais liés aux locaux occupés par leurs salarié-es. Le télétravail est aussi un moyen de répondre aux besoins de leurs salarié-es de sortir des métropoles suffocantes pour « se mettre au vert », tout en continuant à travailler pour leur employeur.

Un Conseil national des tiers-lieux descendant

Pour structurer la filière, Patrick Levy-Waitz recommande en premier lieu de créer un Conseil natio-



Les tiers-lieux comme le Moulinage de Chirolis sont-ils les nouveaux « lieux intermédiaires et indépendants du rapport L'extrait » ?

nal des tiers-lieux (CNTL) avec le concours de l'État. Les membres de ce CNTL sont désignés de manière arbitraire, dans une démarche opaque mais clairement descendante. De ce Conseil national va naître sa cheville ouvrière, France tiers-lieux, association présidée par Patrick Levy-Waitz lui-même. Les membres de la CNLII mènent alors leur enquête pour comprendre comment fonctionne cette association de « préfiguration nationale des tiers-lieux ». Après avoir péniblement réussi à obtenir les statuts de l'association, ils découvrent qu'aucune modalité d'élection n'y est prévue. Le conseil d'administration est nommé en accord avec l'État. Dans cette version officielle, les tiers-lieux sont présentés comme relevant d'un phénomène émergent, dont l'histoire débiterait seulement et où tout resterait à structurer. Ce discours s'appuie certes sur une dynamique entrepreneuriale récente, liée au développement d'espaces de *coworking* et de *fablabs* et rendue possible par le développement spectaculaire du numérique. En revanche, il omet un certain nombre d'initiatives existantes depuis plus de 30 ans, dont les dimensions collaborative, de « faire ensemble » et de mixité sont pourtant incontestables.

Table rase d'un récit collectif

Dès la fin des années 1980, des collectifs citoyens occupaient des espaces en friche, expérimentant de nouvelles formes de travail, visant à la transformation du rapport à

l'art, au territoire et à la société. Ce sont de ces pratiques d'occupation d'espaces que sont nés l'appellation et les réseaux des lieux intermédiaires.

Tiers-lieux avant l'heure, les « lieux intermédiaires et indépendants » ont fait leur entrée en politique en 2000 avec le rapport Lextrait², sous l'appellation d'« espaces intermédiaires ». On parle alors de laboratoires, de friches culturelles, de « nouveaux territoires de l'art », de fabriques artistiques... Ainsi, la contribution des lieux intermédiaires à la constitution des pratiques sociales et spatiales qui se sédimentent derrière le vocable de « tiers-lieux » est historique : dès les années 1980, l'hybridité, la dimension à la fois urbaine, sociale et artistique, l'ancrage local, l'ouverture sur le territoire, le dépassement des oppositions public/privé sont expérimentés.

Aujourd'hui, les lieux qui se créent se revendiquent souvent du mouvement des tiers-lieux ; rarement de celui des lieux intermédiaires. Or, « *la définition tellement large de ces lieux fait que c'est partout, c'est tout le monde... et alors il n'y a plus de résistance possible* », alerte Jules Desgoutte. « *Effacer l'histoire des lieux intermédiaires revient à effacer leur propre autonomie politique* », mais aussi leur expérience d'autogestion, de transversalité, d'hybridation de pratiques ou de répartition horizontale du pouvoir... dont pourraient pourtant s'inspirer de nombreux tiers-lieux.

Un label qui questionne

L'usage du terme « tiers-lieu » nous questionne et a été questionné par les participant-es aux plénières, qui ne se retrouvent pas toujours dedans. D'autres termes sont ressortis des rencontres, comme ceux d'« expérimentation » (qui allège nos barques d'une pression de la réussite), de « transgression », de « subversion » (au sens de questionnement permanent des choses qui seraient de l'ordre du logique et du normal, comme outil pour lutter contre le dogmatisme) ou encore de « transmission » (en raison du souci de partager pour s'enrichir collectivement et pérenniser nos lieux). Pour les raisons citées en introduction de ces actes, « tiers-lieu » reste un terme qui a du sens à nos yeux, et qui paraît correspondre à nos pratiques. Nous souhaitons y apposer le caractère non lucratif, pour souligner son importance dans nos lieux : nous sommes avant tout des associations, qui plaçons la propriété au service de nos actions. Mais nous ne sommes pas non plus complètement à l'aise avec l'emploi du terme « tiers-lieux », observant depuis quelques années son usage pour qualifier des projets dans lesquels nous ne nous reconnaissons pas, centrés sur le numérique ou sur une mutualisation d'espaces et/ou de matériel : espaces de *coworking*, certains *fablabs*... Nous observons un processus de normalisation et de labellisation des tiers-lieux qui nous questionne d'autant plus.

Face aux appels à projet, rester maîtres de notre temps

La tentative de normalisation des tiers-lieux s'accompagne de fonds publics conséquents débloqués pour les soutenir. Le 27 août 2021, le Premier ministre lui-même se déplaçait dans un tiers-lieu normand pour saluer l'essor des tiers-lieux et leur rôle dans la « *souveraineté économique* » du pays dans un contexte sanitaire ayant « *montré que l'on a laissé partir trop de choses* » en termes de productions. Il annonce dans la foulée 130 millions d'euros supplémentaires en faveur des tiers-lieux. Ce montant s'ajoute aux 45 millions déjà mobilisés dans le cadre du programme de soutien à 300 « Fabriques de territoires »³.

Ce programme s'est traduit par plusieurs vagues d'appels à projets, auxquels les tiers-lieux devaient répondre pour obtenir des financements allant jusqu'à 150 000€ par projet, dans une perspective « *d'amorçage* » vers une autonomie financière du tiers-lieu en trois ans. Plusieurs d'entre eux se sont retrouvés en concurrence avec leurs voisins, créant des situations conflictuelles jusqu'alors inexistantes. Au-delà de ces répercussions, le fonctionnement désormais largement répandu d'appels à projet nous impose de saisir les opportunités de financement quand elles se présentent, avec parfois des délais de dépôt de dossiers très courts. Ces opportunités sont passagères, apparaissent et disparaissent au gré de la volonté des pouvoirs publics et d'un agenda politique propre, emportant avec elles notre maîtrise du temps. Nous ne sommes plus en capacité de solliciter un appui financier au moment où nous en avons le plus besoin. Nous saisissons des opportunités quand elles apparaissent, quitte à tordre nos projets, à répondre à ces appels prématurément, en inscrivant dans nos réponses des actions séduisantes qui se retrouveront ainsi figées dans un dossier, avec une souplesse de mise en œuvre tout à fait relative. Par contrainte financière, nous nous retrouvons dépossédé-es de notre maîtrise du temps, facteur pourtant fondamental dans la construction de nos lieux. Nous nous posons donc la question : comment nous positionner par rapport aux institutions ? Que fait-on de cette injonction à « *consolider notre modèle économique* », qui peut nous amener à mettre de côté l'essence même de nos projets ? Comment s'outiller pour lutter contre ces injonctions ?

1- « *Dimension collaborative, voire communautaire* », « *primauté du faire* » et « *haut degré de mixité* ».

2- www.artfactories.net/Le-rapport-Lextrait.html

3- Des tiers-lieux considérés comme « *structurants* », entrepreneuriaux et pouvant assurer entre autres un rôle d'animation de réseau local de tiers-lieux.

Vers de nouvelles rencontres

Témoignage

Travailler ensemble

Par Murray Nelson, membre de Relier, en conclusion des rencontres



Lors des premières rencontres des tiers-lieux à but non lucratif, à Lodève il y a trois ans, on avait déjà dit que le capitalisme sauvage conduit à l'aliénation. Travailler ensemble par contre, comme on fait dans les tiers-lieux, c'est se donner un sens. Un sens social et un sens économique. On ne travaille plus pour s'enrichir soi-même, mais pour enrichir la société. Et pas seulement en termes pécuniaires, c'est toute une palette de richesses qu'on donne à la société. C'est pour cela qu'on a appelé notre cycle de travaux « tiers-lieux sans but lucratif ».

Bien entendu, tout ça n'est pas sans créer des problèmes, car ce faisant on est en train de créer de nouveaux modèles, de rechercher comment faire rentrer nos solutions rondes dans les trous carrés de la législation ou de la fiscalité existante. Ces trous carrés sont faits pour perdurer, c'est fait pour nous mettre des bâtons dans les roues et pour rendre plus difficile la création de modèles qu'on voudrait réinventer. Ici, ces problèmes, on les a décortiqués, analysés, identifiés d'abord, et notamment dans les ateliers, qui étaient extrêmement riches. Et là encore c'est le collectif qui vient à la rescousse, non seulement dans les projets eux-mêmes mais aussi dans l'ensemble de ce qu'on a fait ici, parce qu'il n'y a rien de plus enrichissant que de chercher des solutions qui soient acceptées par tous. On partage ces valeurs de collectivité, de collectif, y compris dans nos recherches de solutions. Ça me fait penser à un livre de Pablo Servigne qui montre très clairement que la coopération, c'est beaucoup plus fructueux que la concurrence. La coopération est avec nous depuis toujours, et même nos corps sont faits de coopération avec les microbes.

Il est légitime de se demander ce qu'on va faire maintenant. On pense à des sortes de cousinades : on a conscience que des gens portent des projets et se sentent un peu seuls, même s'ils sont plusieurs sur leur lieu. C'est très réconfortant d'être dans une réunion comme celle-ci et de pouvoir échanger. Quelqu'un a dit hier : "Je découvre maintenant que je ne suis pas un extraterrestre". Et ça sert à ça, ces échanges : identifier ses pairs, échanger, s'enrichir. »

S'ORGANISER POUR PORTER NOS VOIX

Nos voix sont plurielles. Portées ensemble, elles ne deviennent pas une voix unique, elles cohabitent.

Nos voix sont plurielles, certes, mais elles ont des cordes vocales communes : celles de la prédominance de l'usage sur la propriété, celles de l'émancipation des personnes. Celles des communs. Portées ensemble, elles gagnent en puissance et se font entendre.

Nous souhaitons agir avec la force du nombre. Ne pas rester isolé-es. Nous rassembler en coordination de lieux à but non lucratif et non spéculatif.

En guise de conclusion, une invitation : vous qui lisez ces lignes, si vous vous reconnaissez dans ces valeurs, si vous êtes usager·ères de communs à but non lucratif, si vous êtes intrigué·es par cette idée de se réunir pour mieux se soutenir, des portes s'ouvrent. Préparons ensemble les chantiers à mener. Rencontrons-nous !

Les prochaines rencontres nationales des tiers-lieux à but non lucratif auront lieu en juillet 2023 ! Mais d'ici là, pour rester informé·e, suivre nos actions futures ou y participer, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse contact@reseau-relier.org ou au 05 65 49 58 67.



FLORE VIGNERON

RÉDACTION

Félix Grippon – Relier
 Jade Lemaire – Adir
 Florence Lenertz – Créfad Loire

RELECTURE

Xavier Lucien – Réseau des Créfad
 Murray Nelson – Relier
 Fabrice Bugnot – Adir
 Céline Margerit – Relier
 Raphaël Jourjon – Relier

MAQUETTE

Catherine Boé



Avec le soutien financier du programme Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR Terreau 2018-2021)
 Transfert d'Expériences Réussies en Rural :
 Essaimage, Agricultures, Usages

